



Bonsoir,

Les petites victoires en amènent des grandes !

C'est pour cela, que sans relâche, le SNU Occitanie a porté et exigé depuis des années dans toutes les instances nationales, régionales et territoriales la possibilité pour les hommes de porter un bermuda sur leur lieu de travail durant les périodes caniculaires de plus en plus présentes (malheureusement) !

A l'heure de la RSE, de la sobriété énergétique et économique mises en avant par l'établissement, nous avons enfin été entendus !

A notre réclamation, voici la réponse qui nous a été apportée :

Le règlement intérieur de Pôle Emploi prévoit dans son article 10 que tout Agent de Pôle Emploi dans le cadre de ses activités professionnelles est tenu de porter une tenue vestimentaire décente propre et correcte. Par conséquent, si le bermuda porté fait partie d'une tenue correspondant à ces critères et est adapté à une situation de travail il peut être porté en période estivale.

Syndicalement.

Le **SNU** Pôle Emploi **FSU** Occitanie



Suivez nous sur



